



321 Des Érables, Rigaud (Québec) J0P 1P0
T 450-451-0000 | F 450-451-0311
info@montrigaud.com
www.montrigaud.com

CONDITIONS GÉNÉRALES

- Pour être admissible au programme Sprockids, l'enfant doit être âgé de 6 ans au 30 septembre 2018; une preuve d'âge peut être exigée.
- Le paiement complet est requis pour confirmer une inscription à l'école de vélo, pour obtenir un abonnement de saison, une vignette de stationnement ou pour l'inscription à une course.
- Des frais administratifs de 25.00\$ sont retenus pour toute annulation ou changement.
- Un remboursement ou un crédit (au prorata) peut être demandé seulement pour une raison médicale majeure ou pour cause de déménagement. Preuves requises.
- Aucun remboursement ou crédit n'est accordé pour une absence à un cours et ce, peu importe la raison.
- L'école de vélo se réserve le droit de modifier l'horaire ou d'annuler un cours.
- CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES – Une faible pluie n'empêche pas la pratique du vélo de montagne. Si l'école de vélo doit interrompre les cours en raison de fortes pluies ou d'orages, des ateliers seront offerts à l'intérieur.
- Sauf si vous nous demandez de ne pas le faire, vous autorisez Mont Rigaud à vous inclure dans les campagnes de publicité relatives à nos activités.

RÈGLES DES SENTIERS

Règles élaborées par l'International Mountain Bicycling Association (IMBA) pour promouvoir une conduite responsable et courtoise sur les sentiers à utilisation partagée :

1. Préparez vos sorties bien en avance afin de faire face aux éventuels imprévus.
2. Roulez sur les sentiers ouverts.
3. Ne laissez aucune trace de votre passage dans un sentier.
4. Contrôlez toujours votre vélo et portez un équipement sécuritaire.
5. Cédez toujours le passage.
6. Respectez la nature.

La pratique du vélo de montagne comporte des risques inhérents que l'usage de bon sens et de prudence peuvent aider à diminuer. Pour une expérience enrichissante et sécuritaire, vous devez respecter en tout temps les règles des sentiers et faire preuve de courtoisie envers les autres. Vous devez respecter toute autre règle et signalisation affichés ou autrement indiqués par la station.

Soyez vigilants et respectez les règles. C'est votre responsabilité!

Le participant reconnaît que la pratique du vélo de montagne comporte des risques inhérents dont il doit être conscient, en accepter les risques et assumer l'entière responsabilité pour tout dommage matériel ou corporel résultant des risques. Entre autres, et non-limitativement, les éléments suivants constituent des risques inhérents à la pratique du vélo de montagne :

les conditions climatiques changeantes, les changements dans le degré d'inclinaison des sentiers, la présence d'obstacles naturels et la condition de la montagne, toute condition naturelle de la montagne telle la présence de fossés, crevasses et ruisseaux, la présence de roches, de terre, d'espace non recouverts, la présence d'arbres, de repousses d'arbres, d'arbustes naturels et de souches, de même que tout autre obstacle, tout changement aux conditions des sentiers, toute collision avec un autre cycliste ou toute autre personne, la présence de pylônes, poteaux et autres structures utilisés dans l'exploitation de la station (ski, etc.) de même que la collision avec ces éléments.

Le contrat ayant donné lieu au présent document est assujéti aux lois en vigueur au Québec. Les élèves inscrits à l'école de vélo et les détenteurs d'un abonnement de saison de même que MONT RIGAUD conviennent d'élire domicile dans le district judiciaire de Beauharnois au Québec et choisissent celui-ci comme étant le forum de toute réclamation, quelle qu'elle soit, découlant du contrat en vertu duquel le présent document a été conclu.

AUTORISATION PARENTALE

J'accepte que MONT RIGAUD utilise des photographies ou vidéos de mon enfant à des fins publicitaires et documents d'information, tel que : brochure, site web, réseaux sociaux (Facebook et/ou Instagram).

Si non, cochez ici :

J'ai lu et compris les renseignements généraux. Je reconnais que la pratique du vélo de montagne comporte des risques et j'accepte à mon nom et au nom de la personne mineure inscrite les risques inhérents à la pratique de ce sport.

Signature du parent : _____ **Date :** _____



321 Des Érables, Rigaud (Québec) J0P 1P0
T 450-451-0000 | F 450-451-0311
info@montrigaud.com
www.montrigaud.com

FORMULAIRE DE RECONNAISSANCE ET D'ACCEPTATION DES RISQUES

Dans le cadre des cours de vélo de montagne prodigués par l'école de vélo de MONT RIGAUD,
Je soussigné _____, agissant à titre de parent ou tuteur pour le ou les enfants
_____ (nom), reconnais et accepte ce qui suit :

1. RECONNAISSANCE DES RISQUES :

La pratique du vélo de montagne comporte des risques inhérents, peu importe le niveau de supervision du moniteur et le niveau d'habileté de l'élève, risques que je reconnais et accepte;

INITIALES

2. RESPONSABILITÉ DE L'ÉLÈVE :

Il est de la responsabilité de l'élève de respecter les consignes et de mettre en pratique les enseignements reçus du moniteur;

Il est de la responsabilité de l'élève de respecter la signalisation et d'agir de façon sécuritaire;

INITIALES

3. RESPONSABILITÉ DU PARENT/TUTEUR/RESPONSABLE ou PARTICIPANT :

Le parent/tuteur/responsable ou participant a la responsabilité de s'assurer que l'équipement de vélo de l'élève est adéquat, sécuritaire, en bon état et vérifié régulièrement;

Le port du casque est obligatoire;

L'école de vélo recommande que l'élève porte des gants, protège-bras et jambières;

Le parent/tuteur/responsable ou participant a la responsabilité de divulguer à l'école et au moniteur toute condition médicale préexistante de l'élève susceptible d'avoir un impact sur la pratique du vélo de montagne et des risques inhérents;

INITIALES

4. SUPERVISION :

Je reconnais que le vélo de montagne se pratique sur une grande superficie ce qui implique que le moniteur n'est pas à proximité de son/ses élève(s) à tout moment, ni ne peut intervenir directement en tout temps;

Le moniteur ne peut avoir en tout temps de contact visuel avec son/ses élève(s);

Cours de groupe

Dans le cadre d'un cours de groupe, l'attention du moniteur est divisée entre les élèves et le moniteur ne peut porter son attention sur un élève en particulier à tout moment;

INITIALES

5. ACCEPTATION :

Je reconnais que la pratique du vélo de montagne comporte des risques et dangers inhérents et accepte d'assumer l'entière responsabilité pour tout dommage corporel, moral ou matériel résultant des risques ou dangers inhérents et accepte de libérer et exonérer l'école de vélo de toute responsabilité pour tout dommage corporel, moral ou matériel pouvant en découler;

INITIALES

SIGNÉ à _____, le _____ (JJ/MM/AA)

Nom du parent/tuteur/responsable ou participant
Lettres moulées

Signature